

Saint-Hyacinthe, le 3 mars 2014

Monsieur Denis Lemelin, président
Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes
377, rue Banks
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

Objet : Postes Canada – Modification du service postal – Appui

Monsieur,

Nous vous transmettons ci-joint copie certifiée conforme de la résolution numéro 14-02-45, adoptée le 12 février 2014 par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains, concernant l'objet mentionné en titre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le greffier,



M^e Alain R. Roy, LL.M, OMA, avocat

ARR/cm

p.j. Résolution

c.c. Ministère des Transports (Honorable Lisa Raitt)
Fédération canadienne des municipalités (M. Claude Dauphin)
Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes (M. Alain Robitaille)
Députée fédérale de Saint-Hyacinthe/Bagot
Fédération québécoise des municipalités
Union des municipalités du Québec
Municipalités membres de la MRC des Maskoutains

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MERCREDI 12 FÉVRIER 2014, À 20 H 12, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-02-45

Point 9-9 **POSTES CANADA – MODIFICATION DU SERVICE POSTAL – APPUI**

CONSIDÉRANT que Postes Canada a annoncé qu'il entend éliminer, dans un délai de cinq ans, la distribution du courrier à domicile dans l'ensemble du pays, à compter de la fin de l'année 2014;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) est particulièrement préoccupée par la hausse des coûts des services postaux dans les zones rurales et éloignées et par les services reçus par la population vieillissante et les ménages canadiens qui comptent sur la livraison du courrier à domicile;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités rencontrera Postes Canada, afin de discuter des ramifications de cette annonce et pour veiller à ce que les préoccupations des municipalités soient prises en compte pendant le processus;

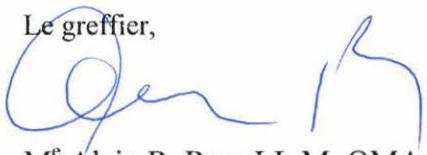
CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 14-01-25, adoptée lors de sa séance ordinaire du 28 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par M. le conseiller Alain Jobin,
IL EST RÉSOLU

D'APPUYER la Fédération canadienne des municipalités dans ses démarches auprès de Postes Canada, pour veiller à ce que les préoccupations des municipalités soient prises en compte relativement au dossier de la distribution du courrier à domicile, et que copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Copie certifiée conforme, ce 3^e jour du mois de mars 2014.

Le greffier,


M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA, avocat